

Conditions de travail des enseignants de l'enseignement privé à Madagascar

Recherche élaborée en 2022 par :

Coalition Nationale Malgache pour l'Éducation pour Tous (CONAMEPT) /
Huguette Rakotoarivony

Contexte

À Madagascar, un déséquilibre reste flagrant entre la croissance démographique et l'offre scolaire. L'État peine à assurer la mise en place suffisante d'écoles publiques. Pour y remédier, l'appel à contribution du secteur privé s'est davantage renforcé. Entre autres, l'accès à l'éducation dès le préscolaire est préconisé. Ceci dit, le droit à l'éducation pointe entre autres le respect de la liberté des parents ou des tuteurs légaux de choisir pour leurs enfants un établissement d'enseignement autre qu'un établissement d'enseignement public.

Quoiqu'il en soit, les cadres référentiels des métiers de l'éducation ainsi que les approches pédagogiques adaptées, constitutives pour les établissements publics que privés sont encore quelque peu désordonnés. Le profil académique et professionnel d'un enseignant semble inapproprié au vu des personnes-ressources déjà en activité. Les enseignants communautaires, qui ne sont pas fonctionnaires, payés d'une indemnité dérisoire cotisée par les parents, puis dotés essentiellement d'une formation de quelques jours, ont été fortement recrutés au niveau des écoles publiques.

Il est primordial d'assurer un soutien à l'enseignant en tant qu'acteur direct de l'enseignement. Cependant, les dispositifs locaux d'encadrement restent embryonnaires, avec des organisations pratiquement différentes pour les établissements publics et privés.

À ces égards, il subsiste une certaine fissure du principe de conformité concernant les établissements publics et privés. Et pour mieux cerner cette situation, nous avons mené une étude sur les conditions de travail, le salaire et l'environnement de travail de l'enseignant du secteur privé. Ceci

étant, les écrits mettent quelque peu à la marge les enseignants du privé. D'un point de vue méthodologique, la zone suburbaine de la commune d'Ankadinandriana a été choisie. La collecte des données a été basée sur la documentation, l'observation et l'entretien. La finalité de la recherche est notamment d'identifier des pistes stratégiques de valorisation de l'éducation et du métier de l'enseignant adaptées aux réalités locales pour le respect des droits fondamentaux humains et l'exercice du droit à une éducation de qualité. La problématique se formule comme suit : Comment les conditions de travail des enseignants des écoles privées d'Ankadinandriana s'articulent-elles avec le droit à une éducation de qualité ?

Résultats de la recherche

Le rapport des conditions de travail avec la réglementation en vigueur a permis de relever des vides juridiques spécifiques pour la fonction enseignante. Ceci étant, la pluralité de textes relatifs aux enseignants a fait qu'ils y portent peu d'intérêt. Il a été réitéré par la complication de se référer à plusieurs textes. La loi d'orientation de l'éducation souligne la catégorie de la fonction enseignante dans le personnel éducatif. Puis le Code du travail trace les grandes lignes organisationnelles du travailleur et de l'employeur en termes de droits et d'obligations. L'arrêté n° 1032-2017/MEN portant organisation de l'enseignement général privé mentionne les autorisations relatives au personnel enseignant qui devraient être titulaires de titres de capacité académique ou professionnelle. Outre cela, la politique enseignante présente 28 axes stratégiques pour la promotion et la valorisation du métier de l'enseignant. Par conséquent, il subsiste une ignorance sinon une indifférence des textes règlemen-

taires de la fonction enseignante dans l'enseignement privé. L'accès au métier a été généralement propulsé par le besoin d'un emploi, en d'autres termes d'une assurance d'être payé mensuellement. Les réponses négatives sur la question : « Connaissez-vous les documents suivants : Loi d'orientation, code du travail, arrêté, politique enseignante ? », ont été significatives. Le graphe ci-après le présente (cf. Graphique).

Environ 86,96 % des enquêtés ont déclaré n'avoir aucune connaissance ni de la loi d'orientation ni des articles qui y sont stipulés, concernant les enseignants. Seulement 8,7 % des enseignants ont consulté le Code du travail. Aucun enseignant n'a pris connaissance de l'arrêté sur l'enseignement privé. Et, 78,26 % des enseignants ignorent la politique enseignante.

Puis, en termes de salaire, l'analogie avec l'œuvre humanitaire a été maintes fois évoquée par les enseignants. Selon les enquêtes, les conditions salariales des enseignants du privé sont problématiques. Les critères de recrutement n'exigent pas des qualifications académiques, malgré que le diplôme national de fin de cycle relatif au brevet en constitue la base de recrutement. Néanmoins, ce dernier correspond à un salaire qui reste de manière générale moindre, largement au-dessous du SMIG qui est de 168 000 Ariary (environ 48 USD). En fait, les enseignants des écoles privées de la Commune d'Ankadinandriana sont rémunérés à un forfait mensuel variant entre 50 000 Ariary et 100 000 Ariary. Le choix mensuel pratique un taux de calcul horaire selon les disponibilités des parents d'élèves, et aussi au vu des bonds de vacances scolaires ! Les enseignants acceptent leurs états salariaux dérisoires. Par ailleurs, si le diplôme de l'enseignant était plus élevé, les revendications auraient été raisonnables. Et, l'apport du revenu sur le ménage, il faut dire que le salaire n'est même pas la valeur d'un sac de riz. Il est souvent nécessaire de faire crédit au niveau des épiceries, sinon prêter de l'argent à une tierce. Le métier d'enseignant subsiste sur d'autres motivations, soulignées dans les témoignages ci-après :

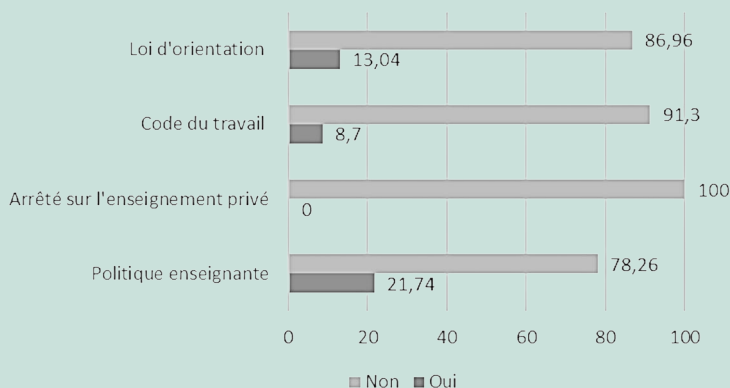
Le sens recherché dans le travail réel réside dans la contribution sociale. Cette dernière en constitue

« Asa tsy mahavelona e, asa masina-dia hezahina ny manantanteraka azy araky izay vita »
 « C'est un métier qui ne fait pas vivre économiquement, c'est un saint métier, on fait comme on peut pour le faire »
 « Ny fahasoavana no tandrovana, raha ny vola raisina dia kely dia kely, écolage ankizy enina eo amin'ny ankizy 25 beazina anaty kilasy iray »
 « On s'en remet aux grâces pour ce métier, si c'est l'argent qu'on regarde, c'est vraiment minime, on reçoit à peu près l'écolage de six enfants sur vingt-cinq que l'on dirige dans la classe »
 « Ny mampazoto ahy dia mitondra anjara biriky @ ireo taranaka. Raha vola no tena jerena, tsy misy dikany ny raisina »
 « Ce qui me motive, c'est que j'apporte ma part de brique à construire l'avenir des enfants. Au regard de l'argent perçu, ce n'est rien du tout »

la source de motivation.

Par ailleurs, l'environnement de travail ainsi que les ressources à disposition ne permettent pas souvent une fonction enseignante ouvrante à une éducation de qualité. À ce titre, tous les enseignants n'ont pas de tablier, notamment 8 enseignants sur les 18 enquêtés à Ankadinandriana. Si le besoin se présente, la confection est à la charge de l'enseignant. Pourtant, le niveau de salaire perçu ne permet pas souvent une gestion des imprévus. À part cela, 03 écoles sur les 08 ne disposent pas de bibliothèque. Puis, il n'y a pas encore d'accès au numérique effectif pour ces enseignants du privé. Et, les enseignants avec le mot « manque » ont quand même mentionné cinq catégories préidentifiées d'appui pédagogique et de renforcement de capacités.

Connaissance des documents portant sur l'enseignant du privé à Madagascar



Source : Enquête 2022

La session thématique donne un recyclage sur thèmes pédagogiques : approche par les compétences, approche par objectifs, organisation du cahier de textes, gestion des conflits en classe, etc. Le partage des pratiques donne à chaque enseignant de s'exprimer sur une thématique donnée sur des faits, des histoires du vécu. Les échanges d'expériences sont mieux structurés que le partage des pratiques. L'enseignant doit bien spécifier l'expérience, avec une présentation détaillée du cas d'expériences. Le responsable pédagogique et le directeur d'école encadrent parfois les enseignants, notamment quand une leçon s'avère difficile à tenir et à réaliser. Sinon, les enseignants ont évoqué un besoin de formation continue inscrite dans un processus d'apprentissage, sanctionné par un certificat ou un diplôme.

Recommandations

Les perspectives de transformations sociales et économiques ne cessent de mettre en évidence l'importance de l'éducation. L'éducation constitue l'outil sinon le principal dispositif de valorisation, autant pour le développement de l'individu que pour le changement collectif et social.

Au niveau national

Le plan sectoriel constitue un cadre structuré, rebuté dans le mode opérationnel. Certainement, le manque de sensibilisation a généré une moindre importance, notamment des parties prenantes actives lors de son élaboration. La démarche participative est à renforcer davantage. L'éducation est un secteur de responsabilisation partagée. Assumer la continuité de l'État ! La communication institutionnelle des parties prenantes autour des axes d'interventions reste significative, pour mieux agir dans les rôles et fonctions de chaque entité agissante. Cette cartographie permettrait certainement d'asseoir le partenariat nécessaire pour le secteur, pour le statut et le métier d'enseignant. Aspirer à un changement vers l'atteinte de l'ODD4 ! Bref, l'enseignant n'a pas à sa disposition un document synthétique décrivant les droits et obligations de sa fonction.

Au niveau local

Le renforcement de connaissances et de capacités des dispositifs existants donnerait une valeur ajoutée à l'action collaborative de l'éducation. Il est primordial que les parents comprennent le droit à l'éducation, avec une clarification de leurs droits et obligations. Les enseignants, socles de l'enseignement, ont réellement besoin de soutien, notamment dans la professionnalisation de leur métier. Au niveau des écoles, le maintien des échanges et des pratiques s'avère fondamental, afin de renforcer les expertises enseignantes. Les défis pour l'amélioration de la condition enseignante sont énormes, quoique la priorisation basée sur les droits humains en constitue le premier pas vers la réalisation.